

COMMUNIQUÉ

Paris, le 2 décembre 2008

450 dirigeants d'entreprises se prononcent sur la fiscalité en France :

→ Un système fiscal national jugé moins bon que ceux des voisins européens

→ Entre un impôt plus faible et des règles plus simples et plus stables,
les entreprises choisissent massivement la stabilité

Dans le cadre de son étude annuelle sur la fiscalité, Taj, société d'avocats, membre de Deloitte Touche Tohmatsu, a entrepris de mieux comprendre la perception du système fiscal français par les dirigeants d'entreprise.

Les résultats de cette étude de 16 questions, menée du 24 octobre au 19 novembre 2008 auprès de 450 décideurs, dont les deux tiers représentent des groupes multinationaux, mettent en perspective la perception de la fiscalité nationale et les attentes, souvent inattendues, dont elle fait l'objet.

◆ La priorité des entreprises : stabilité et simplicité

66% des dirigeants interrogés assurent utiliser régulièrement les dispositifs fiscaux incitatifs, qu'il s'agisse du Crédit d'Impôt Recherche ou d'autres types de mécanismes. Mais leur choix est autant motivé par des raisons fiscales que par d'autres objectifs (recherche, investissement, etc.). Surtout, **61% affirment préférer des règles plus lisibles, plus simples, stables sur cinq ans, à une baisse de leur taux effectif d'impôt** (ratio entre l'impôt effectivement payé et le bénéfice, une fois déduit les exemptions diverses). Une préférence d'autant plus marquée qu'une variation significative et soudaine du Taux Effectif d'Imposition (même à la baisse) serait perçue comme négative par les actionnaires selon 44% des sondés.

Bien que les entreprises soient nombreuses à avoir recours à des dispositifs visant à exclure certaines dépenses de l'assiette de l'impôt sur les sociétés, elles **préfèreraient, à 88%, être imposées sur une assiette plus large, mais avec un taux plus bas**. En effet, on peut penser que les exemptions et régimes spécifiques sont complexes, instables et peu sûrs, d'où un choix cohérent en faveur d'un système plus simple, à assiette large et taux nominal (le taux « officiel » de l'impôt sur les sociétés) plus bas.

◆ Le taux effectif d'impôt idéal se situerait davantage autour de 23% que des 28% constatés aujourd'hui

Une meilleure stabilité devrait néanmoins s'accompagner d'une baisse significative du Taux Effectif d'Impôt, estimé par les répondants à une moyenne de 27,7%, tandis que le niveau souhaitable se situerait en moyenne à 23,6%.

◆ **Le système français est globalement jugé moins bon que celui des voisins européens, souvent injustement**

Le système fiscal français est jugé peu stable (69%), peu sûr (67%), peu encourageant pour l'investissement (77%), sous-performant (74%), injuste (65%) et pas attractif (85%)! Ces chiffres contrastent fortement avec ceux de l'étude de décembre 2007 qui indiquaient que 81% des sondés étaient satisfaits de leurs relations avec l'administration fiscale. Mais la contradiction n'est qu'apparente : si les entreprises entretiennent des relations satisfaisantes avec une administration efficace, les règles que celle-ci appliquent sont néanmoins jugées peu satisfaisantes, instables, et moins bonnes que celles de nos voisins européens.

C'est ainsi que **le système fiscal idéal est irlandais pour 19% des sondés, britannique pour 14%, néerlandais pour 13% et suisse pour 11%**. De manière très cohérente, les sondés favorisent donc les systèmes à assiette large et taux nominal faible, puisqu'en Irlande le taux nominal est de 12%, 28% au Royaume-Uni, 25% aux Pays-Bas, contre 33% pour la France.

Il faut noter cependant une nuance d'importance :

Cette vision est souvent mal informée, puisque la Suisse apparaît comme un système idéal pour 11% des répondants alors que son taux nominal est infiniment variable, selon les cantons, et que les conditions de sortie du système fiscal y sont très défavorables. De même, **le système français est jugé peu sûr alors qu'il offre un régime de prescription absolue au bout de trois ans**, prescription qui n'existe pas dans d'autres pays, au premier rang desquels les Etats-Unis. **Notre fiscalité nationale est également jugée peu encourageante pour l'investissement alors qu'elle offre, avec le Crédit d'Impôt Recherche, ou le régime des impatriés par exemple, l'un des systèmes les plus favorables en Europe et dans le Monde.**

◆ **La concurrence fiscale entre les Etats paraît bénéfique et majeure pour une majorité des entreprises, mais n'est pas plébiscitée**

Pour 55% des sondés, la concurrence fiscale entre Etats européens, qui joue tant sur l'assiette et les taux que sur les mécanismes incitatifs, est bénéfique pour l'entreprise. Elle n'est donc pas plébiscitée, mais reconnue par les entreprises les plus internationales. Enfin, elle est considérée comme une donnée stratégique majeure par 46% des entreprises, et comme une donnée comme une autre par 48%.

Contacts presse

Taj : Pascale Ponroy - 01 40 88 85 72
Vae Solis Corporate : Mathieu Collet - 01 53 92 80 18
Laura Hagyard - 01 53 92 80 06

A propos de Taj

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 375 professionnels parmi lesquels 42 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Toulouse et Tours. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu et s'appuie sur l'expertise de 20 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 150 pays.

Pour en savoir plus, www.taj.fr

A propos de Deloitte Touche Tohmatsu

Deloitte fait référence à Deloitte Touche Tohmatsu – un Verein suisse –, à ses cabinets membres et aux différentes entités qui leur sont associées. Deloitte Touche Tohmatsu est une organisation composée de cabinets membres, spécialisés dans des services professionnels à forte valeur ajoutée, au travers d'une stratégie partagée dans plus de 140 pays et appliquée localement. Fort du capital intellectuel de 150 000 personnes dans le monde, Deloitte propose des services de quatre natures : audit, fiscalité, corporate finance et consulting.

Deloitte compte plus de 80% des plus grandes entreprises mondiales parmi ses clients, ainsi que de nombreuses grandes entreprises nationales, des institutions publiques et des milliers d'entreprises de croissance. Les services mentionnés ne sont pas fournis par le Verein Deloitte Touche Tohmatsu, et pour des raisons réglementaires ou de toute autre nature, certains cabinets membres ne proposent pas l'ensemble de ces services.

Deloitte Touche Tohmatsu est un Verein suisse (association), et, à ce titre, ni Deloitte Touche Tohmatsu ni aucun de ses cabinets membres ne peuvent être tenus pour responsables des actes ou manquements des autres cabinets membres. Chaque cabinet membre est une entité indépendante et juridiquement distincte, intervenant sous les noms "Deloitte", "Deloitte & Touche", "Deloitte Touche Tohmatsu" ou autres noms apparentés.

Pour en savoir plus, www.deloitte.com